

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2021

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES LE
LUNDI 1^{er} MARS 2021 A 20 H 00 A LA SALLE
MULTIACTIVITES D'ARLANC

Date de la Convocation : 24 Février 2021

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : Mrs SAVINEL, Maire, BICAN, CHRISTOPHE, CLADIERE, COMPTE, DELAYRE, FORCE, GALAND, VERNET, Mmes BARD, BARTHOMEUF, BLANCHETON, DE LAENDER, DEMATHIEU, FAVIER, PRUNIER, SOULIER.

Conseillers absents excusés : Mme PUMAIN, Mr CHAUTARD.

Secrétaire de séance : Mme DE LAENDER Caroline.

Président de séance : Mr SAVINEL Jean.

Les membres du Conseil ont sur proposition de Monsieur le Maire adopté à l'unanimité le compte rendu de la séance du lundi 18 Janvier 2021, puis sont passés à l'étude de l'ordre du jour.

DCM N°2021-02-01

ACHAT DES PARCELLES AU LOTISSEMENT DU PRE DE
MONSIEUR

Monsieur le Maire expose aux conseillers la convention de transfert concernant le lotissement du Pré de Monsieur où la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez s'est engagée à rétrocéder gratuitement à la commune d'Arlanc, la voirie et réseaux divers et les espaces communs (espaces verts, bassin d'orage, places de stationnements non privatives).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat des parcelles cadastrées n° BP 314, 315, 319, 326, 329, 330, 333, 334 d'une surface totale de 25a 15ca au prix de l'euro symbolique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Accepte l'achat des parcelles cadastrées n° BP 314, 315, 319, 326, 329, 330, 333, 334 d'une surface totale de 25a 15ca au prix de l'euro symbolique.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2021

DCM N°2021-02-02

**AVENANT AU LOT N°8 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE
L'ESPACE SANTE**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune procède à des travaux de construction d'un Espace santé situé au niveau de la rue du 19 mars 1962 et de la rue du docteur Sabaterie. L'opportunité apparaît d'effectuer des travaux complémentaires non prévus au marché, pour compléter le résultat final. Il s'agit de la fabrication d'une banque d'accueil en stratifié et bois et de la fourniture et pose de deux claustras. Il est donc proposé un avenant au lot n°8 : Menuiserie intérieure bois, attribué à l'entreprise FAYE LAURENT, 5 route de Dore, 63220 Arlanc. Cet avenant serait conclu pour un montant de 3 500 € HT.

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 19/07/2019 pour les travaux de construction de l'Espace santé,

Vu la délibération du 07/08/2019 attribuant le lot n°8 « Menuiserie intérieure bois », à l'entreprise FAYE LAURENT, 5 route de Dore, 63220 Arlanc, pour un montant du marché de 44 062.68 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'accepter le devis ci-joint qui fera l'objet d'un avenant pour le lot n°8 « Menuiserie intérieure bois », tel que susmentionné, concernant la fabrication d'une banque d'accueil en stratifié et bois et de la fourniture et pose de deux claustras pour la somme 3 500 € HT.

Précise que le montant du marché du lot n°8 s'élève donc dorénavant à 47 562.68 € H.T.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles

DCM N°2021-02-03

CINE PARC – SORTIE DE LA COMMUNE D'AUGEROLLES

Le conseil syndical du Ciné Parc a accepté par 38 votes favorables, la sortie de la commune d'Augerolles du syndicat intercommunal.

En effet, cette commune ne bénéficiait plus que des séances scolaires et les écoles préférant dorénavant se rendre dans la salle de cinéma fixe la plus proche (Courpière) plus aucun service n'est rendu par le Ciné Parc à la commune

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2021

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2021-02-06

ASSAINISSEMENT – ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE
D'OUVRAGE « FG CONSULTANTS ASSAINISSEMENT »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Accepte le devis joint en annexe, d'un montant de 960 € HT, établit par « FG Consultants Assainissement », la Grande Garde, 63520, Trézioux, pour une assistance technique à maîtrise d'ouvrage concernant les travaux assainissement 2021 de la commune comprenant notamment :

- 4 visites d'assistance pour le suivi des données,
- Suivi du planning des prélèvements
- Transcription des données au format SANDRE et transmission au service de police de l'eau, réunion avec administration,
- Rédaction du bilan annuel
- Réunions avec la collectivité pour le suivi des dossiers.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2021-02-07

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS A
L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE DANS LE CADRE DE L'OPAH
RU MULTISITES

La commune s'est engagée auprès de la Communauté de communes dans la mise en place d'une Opération programmée d'amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU). Ce dispositif a pour objectifs d'aider les particuliers à financer les travaux d'amélioration réalisés par des artisans dans les logements et immeubles anciens du centre-ville.

Il convient d'approuver le règlement d'attribution des subventions à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre de l'OPAH RU.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve le règlement d'attribution des subventions à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre de l'OPAH RU, présenté en annexe.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2021

DCM N°2021-02-08

PROJET DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de « rénovation et optimisation du parc d'éclairage en LED » porté par le SIEG.

Un état des lieux a été effectué par le SIEG, qui préconise le remplacement d'environ 500 lanternes vieillissantes ou pour lesquels les pièces de rechange deviennent introuvables.

Ce changement en LED permettrait d'une part de faire des économies d'énergie conséquentes (diminution de la moitié environ des coûts d'électricité par an), et d'autre part de pouvoir moduler les temps et la puissance d'éclairage plus facilement.

De plus, une étude réalisée par le Parc naturel régional Livradois Forez a permis de mettre en lumière, l'absence de zone noire sur la commune, autrement dit Arlanc génère une importante pollution lumineuse nocturne, perturbant la faune et l'environnement, devenus aujourd'hui un enjeu majeur.

Monsieur le Maire propose d'accepter le principe de rénovation de l'éclairage public tel que présenté par le SIEG. Le SIEG prendra en charge 50 % du coût de l'opération. Ce projet serait programmé sur plusieurs années.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve le projet de « rénovation et optimisation du parc d'éclairage en LED » susmentionné.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2021-02-09

TARIFS TENNIS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Fixe les tarifs de la location des terrains de tennis comme suit:

- Par personne et par heure: 5 €
- Carte d'abonnement pour la période estivale (du 1^{er} juin au 30 septembre)
 - * individuelle de 15 jours : 25 €
 - * individuelle d'un mois : 40 €

Précise que ces tarifs s'appliqueront jusqu'à nouvelle délibération.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

COMMUNE D'ARLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2021

DCM N°2021-02-10

CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune d'Arlanc a candidaté aux côtés des communes d'Ambert, Cunlhat et de la CCALF au dispositif Petites Villes de Demain (PVD) en novembre dernier. Les trois communes ont été labellisées Petites Villes de Demain le 11 Décembre 2020 par le Ministère de la Cohésion des Territoires.

Monsieur le Maire rappelle que le programme PVD vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Il a pour objectif de donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités et à leurs intercommunalités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Le programme est conçu pour soutenir les communes et l'EPCI pour une durée de 6 ans.

Petites Villes de Demain s'articule autour de 3 piliers :

- **Le soutien en ingénierie** pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (financement d'un poste de chef de projet) et l'apport d'expertises.
- **L'accès à un réseau** grâce au Club Petites Villes de Demain afin de favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre les acteurs du programme.
- **Des financements sur des mesures thématiques ciblées** mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Monsieur le Maire indique qu'un chef de projet Petites Villes de Demain et OPAH-RU sera recruté par la CCALF pour assurer le pilotage opérationnel des deux dispositifs. Le portage administratif de ce chef de projet sera assuré par l'intercommunalité avec un financement à hauteur de 75 % pour un maximum de 55 000 € / an.

Les communes bénéficient et l'EPCI doivent signer une convention d'adhésion pour élaborer ou consolider la stratégie de revitalisation. Cette convention a pour objectif de :

- Acter l'engagement commun des trois communes, de l'EPCI et des principaux partenaires dans le projet de revitalisation.
- Dresser l'état des lieux des dispositifs dont bénéficient déjà les communes et des études engagées.
- Définir les besoins en études en partant des projets des communes.
- Identifier les actions et les projets matures à lancer.
- Identifier les besoins en ingénierie locale. Indiquer le principe d'organisation et de mise en place de l'équipe projet.

Une fois la signature de la convention d'adhésion, les communes auront 18 mois maximum pour construire leur opération de revitalisation du territoire (ORT).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du maire et après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et toutes pièces utiles pour mener à bien le dispositif sur le territoire communal.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives utiles à l'exécution de la présente délibération

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2021

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Mr François FOURNIOUX, du service déchets et matériels de la communauté de communes Ambert Livradois Forez est venu présenter au conseil municipal les nouvelles consignes de tri qui seront applicables dès le 1^{er} mai 2021.

➤ Mr le Maire présente l'avenant au marché public de travaux pour la construction de l'espace santé (lot n°13 plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation) d'une moins value de 4 744 € H.T : modification des équipements de chauffage en remplaçant les radiateurs fontes par des radiateurs en acier. Ancien montant du marché : 65 825,40 € H.T, nouveau montant du marché : 61 081,40 € H.T.

➤ Mr DELAYRE propose de lancer un projet d'audit pour la rénovation de l'église Saint Pierre.

➤ Mr le Maire informe le conseil municipal de la suppression de la régie de la grande bascule. En effet cette dernière n'a plus lieu d'être car la facturation se fait désormais par l'émission de titre de recettes.

➤ Mme BLANCHETON propose que la commune rachète les parcelles BR 513 ET 509 appartenant à Mme VORILHON, 1 Place du Château (maison détruite par un incendie) pour en faire des places de parking.

➤ Mr GALAND présente le compte rendu de la réunion qu'il a eu avec le bureau d'étude IRH (en charge de l'étude diagnostic sur les réseaux d'assainissement), le Département et les services de l'Etat sur les problèmes d'assainissement.

➤ Mme DE LAENDER présente au conseil municipal le projet « j'aime ma ville, je la nettoie ».

Clôture de la séance comportant 10 décisions

La séance est levée à 22 h 15

DCM N°2021-01-01	ACHAT DES PARCELLES AU LOTISSEMENT DU PRE DE MONSIEUR
DCM N°2021-01-02	AVENANT AU LOT N°8 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE L'ESPACE SANTE
DCM N°2021-01-03	CINE PARC – SORTIE DE LA COMMUNE D'AUGEROLLES
DCM N°2021-02-04	CREATION DE POSTE
DCM N°2021-02-05	DM N°1 – ASSAINISSEMENT 2020
DCM N°2021-02-06	ASSAINISSEMENT – ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE « FG CONSULTANTS ASSAINISSEMENT »
DCM N°2021-02-07	REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS A L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE DANS LE CADRE DE L'OPAH RU MULTISITES
DCM N°2021-02-08	PROJET DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
DCM N°2021-02-09	TARIFS TENNIS
DCM N°2021-02-10	CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN